



**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2023- 288 bis**

**Publié le 21 juillet 2023**

## **SOMMAIRE**

### **RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté du 11 juillet 2023 portant délégation de signature sur le champ des compétences préfectorales relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Nord



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Service interacadémique des affaires juridiques  
Pôle Lille

**Arrêté portant délégation de signature sur le champ des compétences préfectorales relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Nord**

La rectrice de région académique Hauts-de-France  
La rectrice de l'académie de Lille  
Chancelière des universités

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code du sport ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code du service national ;
- Vu** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de l'académie de Lille, chancelière des universités ;
- Vu** l'arrêté n°2020-019 du 17 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Hauts-de-France ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 26 juin 2023 portant délégation de signature au directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord sur le champ des compétences préfectorales relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Nord ;
- Vu** le protocole national du 15 décembre 2020 entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- Vu** le protocole régional du 7 janvier 2021 signé entre le préfet de région et la rectrice de région académique ;
- Vu** le protocole du 20 janvier 2021 relatif à l'articulation des compétences entre préfet du Nord et la rectrice de région académique pour la mise en œuvre dans le département des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;
- Vu** l'arrêté du préfet de de la région Hauts-de-France, préfet de département du Nord du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à la rectrice de région académique des Hauts-de-France sur le champ de compétence relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Nord ;
- Vu** le décret du 16 juin 2023 nommant Monsieur Olivier COTTET, directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 susvisé, délégation de signature est donnée à **Monsieur Olivier COTTET**, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord à l'effet de signer, au nom de la rectrice de région académique, l'ensemble des actes et correspondances décrits à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé :

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Olivier COTTET**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Patrick PIRET**, conseiller du directeur académique des services de l'éducation nationale du

Nord en matière de jeunesse, d'engagement et des sports, sur l'ensemble des actes et correspondances décrits à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick PIRET, délégation de signature est donnée à **Madame Maryse BENJAMIN**, inspectrice jeunesse et sports hors classe sur le même périmètre.

**ARTICLE 3** : L'arrêté rectoral du 26 juin 2023 consentant une délégation de signature au directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord est abrogé.

**ARTICLE 4** : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Lille, le 11 juillet 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Valérie CABUIL', with a stylized, cursive script.

Valérie CABUIL